



Septième Forum pour le développement de l'Afrique

*Agir face aux changements climatiques pour promouvoir
un développement durable en Afrique*

Gouvernance et réaction des dirigeants face aux changements climatiques

Document de travail n°1

ADF VII • 10-15 octobre 2010 • Centre de conférences des Nations Unies • Addis-Abeba (Éthiopie)



Union africaine



Banque africaine
de développement



Commission économique
pour l'Afrique



Septième Forum pour le développement de l'Afrique

Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique

Gouvernance et réaction des dirigeants face aux changements climatiques

Document de travail n°1

ADF VII • 10-15 octobre 2010 • Centre de conférences des Nations Unies • Addis-Abeba (Éthiopie)



Union africaine



Banque africaine
de développement



Commission économique
pour l'Afrique

I. Vue d'ensemble

1. La bonne gouvernance est un élément indispensable à une paix et une sécurité réelles et durables, à la croissance économique et au développement humain. Alors que les États africains font des efforts considérables pour atteindre les objectifs de développement fixés au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, convenus au niveau international, il apparaît de plus en plus clairement que ces objectifs ne peuvent pas être atteints si la gouvernance n'est pas améliorée. La gestion des changements climatiques est aussi une question de gouvernance. Or, l'Afrique doit aujourd'hui s'adapter aux changements climatiques dans un contexte de grande adversité, d'instabilité et de problèmes économiques. Les gouvernements sont chargés de concevoir et de mettre en œuvre des politiques efficaces d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Ils doivent à cette fin disposer des capacités organisationnelles et institutionnelles nécessaires et mener des actions cohérentes fondées sur des systèmes de gouvernance responsables, transparents et participatifs.

2. La notion de bonne gouvernance a été exposée dans la déclaration consensuelle du quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV). Le principal défi que l'Afrique doit relever est de mettre en place des États compétents dans lesquels la paix et la sécurité sont garantis; dans lesquels l'environnement est favorable à une répartition équitable de la croissance économique et la promotion de l'éducation, de la santé et des services sociaux est renforcée; dans lesquels la liberté d'expression et des échanges de vues vigoureux par l'intermédiaire de médias libres et dynamiques sont encouragés; dans lesquels une gestion macroéconomique saine est assurée, des réformes institutionnelles sont menées et des investissements réalisés pour valoriser les ressources humaines, y compris dans le domaine crucial de l'égalité des sexes; dans lesquels la corruption est combattue promptement; et dans lesquels un environnement propice au développement du secteur privé est créé et renforcé afin de générer croissance économique, emplois et revenus. L'État compétent se caractérise principalement par la continuité politique et la prévisibilité de ses stratégies ainsi que par l'application juste et systématique des principes de l'état de droit. Pour s'attaquer au problème des changements climatiques, il faut réunir tous ces éléments, et bien d'autres encore, dans le cadre d'une gouvernance climatique mondiale efficace.

3. Les gouvernements africains, par l'intermédiaire de l'Union africaine et de son programme, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ont fait preuve d'une volonté politique déterminée en promouvant la bonne gouvernance, pilier d'un continent stable, démocratique et prospère. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et d'autres plans d'action qui appuient les efforts en vue d'accélérer les progrès et la mise en œuvre des réformes nécessaires témoignent de leur engagement constant en faveur du renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles.

4. Malgré ces initiatives et d'autres actions qui constituent des engagements concrets et visent à mieux faire comprendre la notion de bonne gouvernance, nombre des effets prévus des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des maladies et de l'insécurité alimentaire risquent de réduire à néant les progrès déjà accomplis. Alors que les pays africains émettent moins de 4% du total des émissions de gaz à effet de serre, ils devront probablement supporter une part disproportionnée de leurs incidences sur l'environnement. Ces nouvelles conditions difficiles constituent une cause supplémentaire d'instabilité et exacerbent les tensions déjà existantes. La plupart des États africains n'ont pas les capacités nécessaires pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques aussi rapidement que les pays développés – et, partant, ils ont encore moins de chance d'atteindre les objectifs prévus en matière de bonne gouvernance et de développement durable.

Réaction des dirigeants: l'objectif d'une bonne gouvernance

5. Un des éléments clés de la bonne gouvernance est la qualité des réactions des dirigeants, mesurée à l'aune du degré d'engagement, de la hauteur de vues, de la transparence, de l'efficacité et de l'obligation de rendre des comptes dans l'exercice des responsabilités publiques. Des rapports récents tels que celui de la CEA sur la gouvernance montrent qu'il y a des tendances positives dans les pays africains en ce qui concerne les réformes menées en matière de gouvernance, notamment :

- a) La consolidation régulière de la démocratie;
- b) Une plus grande intégration politique;
- c) Davantage de possibilités de se faire entendre et une plus grande obligation de rendre des comptes;
- d) Une meilleure gestion économique.

6. Même si cette évolution est encourageante et si l'on reconnaît de plus en plus, à travers l'Afrique, que la bonne gouvernance permet d'instaurer un cadre favorable au développement durable et à la mise en place de mécanismes de gouvernance améliorés, il reste encore beaucoup à faire. Pour éviter un renversement catastrophique des bons résultats enregistrés récemment dans le domaine de la croissance économique, les gouvernements africains doivent instituer un cadre stratégique pour mettre en œuvre des stratégies de bonne gouvernance.

II. Principaux enjeux

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

7. La position de négociation de l'Afrique dans ce cadre vise à obtenir un accord mondial juste qui soit suffisamment solide pour offrir au continent un avenir durable – ce qu'il est délicat de faire publiquement lors de négociations internationales. Cependant, le résultat qu'obtiendra l'Afrique aura des incidences sur les futures conditions de vie de toute sa population. Il est donc impératif de renforcer la position africaine quant à la manière dont elle souhaite sortir de sa situation dramatique et d'enrichir le débat mondial en faisant mieux comprendre ses intérêts et perspectives en ce qui concerne les moyens de lutter contre les conséquences désastreuses des changements climatiques.

Gouvernance politique

8. La représentation politique en tant qu'«élément central de la gouvernance démocratique» pose un sérieux problème en Afrique. Le pouvoir exécutif et les parlements doivent représenter l'intérêt commun, en particulier dans les pays qui sortent d'un régime totalitaire, où les parlements ont tendance à adopter des lois qui servent les intérêts étroits de certaines factions plutôt que le bien public. Pour que les parlements puissent mieux jouer leur rôle, il faut qu'ils soient plus indépendants du pouvoir exécutif et qu'ils puissent exercer leur fonction essentielle de contrôle. Pour faire face aux changements climatiques, il faudra sans doute réaliser de nouveaux investissements dont les montants dépassent ceux de l'aide au développement actuellement fournie par les pays étrangers. Ces investissements exigeront un contrôle des dépenses, des capacités d'enquête et de gestion budgétaire, et ainsi de suite. Il est également essentiel de rendre compte précisément de l'état d'avancement des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Les capacités et les compétences des parlementaires doivent donc être renforcées pour faire face à ces nouvelles exigences.

9. À travers le continent, les femmes, les jeunes et les habitants des zones rurales sont peu représentés dans les processus de prise de décisions. En effet, même s'il est de plus en plus largement admis que le multipartisme est la seule façon acceptable de conquérir l'espace politique, les gouvernements ont encore beaucoup à faire pour remédier au manque de dialogue avec les citoyens ou rechercher un consensus sur les politiques publiques. La représentation politique est un mécanisme important qui permet aux citoyens de faire entendre leur voix: dans le domaine des changements climatiques, les personnes touchées ont une connaissance directe des problèmes et des stratégies à adopter pour les résoudre ainsi que la capacité à mobiliser les communautés pour qu'elles réagissent et se préparent à faire face aux incidences des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Renforcement des capacités institutionnelles

10. En ce qui concerne la réforme du secteur public, les gouvernements doivent améliorer la qualité et la disponibilité des données climatologiques auxquelles les citoyens peuvent avoir accès. Les institutions devraient sensibiliser les services publics et renforcer leurs capacités en développant les compétences du personnel et en prenant des mesures d'incitation visant à retenir un personnel qualifié et dévoué capable d'intégrer les mécanismes de responsabilité et de transparence dans la prestation de services. Pour améliorer les services, il faudrait simplifier les procédures d'accès des citoyens aux services publics, qui doivent être conçues en gardant à l'esprit les besoins des usagers.

11. Des institutions compétentes doivent être guidées par leurs usagers, c'est-à-dire leur permettre de prendre davantage part aux processus de prise de décisions, et doivent concilier les besoins et les exigences spécifiques d'une société diversifiée. Cela signifie aussi qu'elles doivent s'adapter en permanence pour être plus efficaces, transparentes et responsables. Des comités et des organisations non gouvernementales (ONG) peuvent être mobilisés pour surveiller et évaluer les services climatologiques, en particulier dans les zones rurales. Il faut décentraliser les institutions et mettre en place des mesures spéciales pour assurer la participation des femmes, des jeunes, des minorités ethniques et des groupes vulnérables.

Gouvernance économique et gestion des finances publiques

12. Le coût économique d'une gouvernance précaire a des conséquences dévastatrices pour la capacité de l'Afrique à parvenir à un développement durable. Une gestion efficace, transparente et responsable des finances publiques est essentielle au bon fonctionnement de la démocratie. En effet, la croissance est entraînée par la bonne gouvernance, une amélioration du climat des affaires et des politiques macroéconomiques stables. Si l'Afrique veut parvenir à la croissance et à la prospérité malgré son exposition aux changements climatiques, elle doit impérativement s'attaquer au problème des inégalités et offrir un traitement équitable et des chances à tous les membres de la société. Pour parvenir à un développement durable, elle devra avant tout limiter ou réduire au minimum les incidences de la corruption en donnant davantage de pouvoir aux citoyens, en mettant en place des cadres institutionnels solides et en renforçant les capacités administratives et techniques de ses administrateurs publics.

13. Les gouvernements doivent donner un vif élan pour stimuler le commerce et l'investissement et encourager l'activité du secteur privé. Étant donné que les changements climatiques risquent d'affaiblir des secteurs clés, il faut, pour réaliser des progrès notables vers une croissance favorable aux pauvres, que les ressources naturelles soient gérées à l'équilibre et que l'ensemble des citoyens participent acti-

vement à l'économie. Les problèmes auxquels les pays africains devront faire face à cause des contraintes directes ou indirectes imposées par les changements climatiques auront vraisemblablement des incidences sur leurs activités économiques : il incombe donc à l'Afrique d'élaborer des stratégies solides et de mettre en oeuvre un plan qui permettra d'améliorer ses points vulnérables.

Développement du secteur privé et gouvernance d'entreprise

14. Le secteur privé joue un rôle central dans les changements climatiques, en tant qu'entité causale mais aussi dans l'atténuation de leurs effets et le renforcement de la résilience. Si des mécanismes d'incitation appropriés sont mis en place, le secteur privé, grâce au savoir-faire unique des entreprises qui tiennent compte des intérêts de la collectivité, à sa capacité à innover et à produire de nouvelles technologies pour s'adapter aux changements climatiques et à son levier financier, peut jouer un rôle important dans les divers efforts actuellement déployés pour atténuer les menaces que font peser les changements climatiques.

15. Les incidences des changements climatiques se feront davantage sentir dans les pays en développement, qui auront besoin d'investissements de 26 à 87 milliards de dollars des Etats-Unis par an pour éviter qu'une charge supplémentaire s'ajoute à leurs besoins de développement existants (UNFCCC/TP/2008/7). La plupart des programmes relatifs aux changements climatiques et des plans de croissance à faible intensité de carbone, en particulier dans les pays en développement, sont subordonnés à un important financement privé provenant des marchés internationaux du carbone. Par conséquent, les investisseurs privés, les gouvernements et les institutions financières internationales doivent travailler ensemble pour surmonter les obstacles qui limitent actuellement les flux de capitaux vers les secteurs qui financent les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Cela va dans le sens de la philosophie essentielle de l'Initiative associant le secteur privé prévue par la Convention-cadre sur les changements climatiques, qui préconise un engagement effectif des milieux intéressés comme moyen de soutenir les mesures d'adaptation et d'atténuation d'une manière cohérente et intégrée.

Primauté du droit

16. La primauté du droit doit être renforcée en Afrique afin d'assurer des réactions efficaces et le respect des cadres juridiques nationaux qui favorisent les engagements environnementaux. On retrouve la notion de primauté du droit dans pratiquement tous les problèmes. Qu'il s'agisse d'alimentation et de sécurité des produits, ou de mise en oeuvre des mesures environnementales, toutes les variables reposent sur l'existence d'un régime de droit efficace. À défaut, l'Afrique ne pourra pas mener de campagnes de sensibilisation ni interdire les activités illégales. Une grande partie des activités d'atténuation importantes devront être menées dans des régions isolées où les principes du droit ne sont peut-être pas toujours appliqués, de sorte que ces activités seront très exposées. Il faudra donc renforcer les capacités des autorités locales et des avocats, des juges et des experts juridiques, ainsi que la coopération entre les services de détection et de répression au sein des pays et entre eux, pour éviter que les effets négatifs des changements climatiques ne deviennent une source de conflits dans la vie quotidienne des citoyens ordinaires.

Paix et sécurité

17. À mesure que le contrôle des ressources naturelles et l'accès à ces ressources deviennent de plus en plus essentiels, les migrations considérables de population que des conditions climatiques défavorables provoqueront risquent de se traduire par un risque accru de conflits et d'instabilité dans la région. Les stratégies d'atténuation ne suffiront donc pas à y faire face et il sera nécessaire d'élaborer une stratégie adaptative tenant compte des risques croissants que les changements climatiques poseront en matière de sécurité.

18. Il faudra notamment faire des efforts intensifs pour comprendre la relation de cause à effet entre les conflits et les changements climatiques et traiter les questions de préparation aux catastrophes, tout en renforçant les capacités locales d'adaptation pour modérer les migrations en provenance des zones touchées. En outre, il est indispensable de prendre des mesures pour protéger les immigrants et les personnes déplacées dans les cadres des mécanismes de prévention des conflits déjà en place.

Indépendance des organisations de la société civile

19. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle majeur soit en renforçant les capacités locales de faire face aux changements climatiques, soit en soutenant les actions locales. Pour mener à bien une stratégie d'adaptation, il faut prendre toute une série de mesures innovantes mises au point avec les communautés vulnérables afin d'améliorer leur présent et leur avenir. Il faut pour cela qu'une multitude d'organisations de la société civile indépendantes élaborent et échangent des pratiques optimales. Les organisations de la société civile et les ONG offrent à l'ensemble des citoyens un canal qui leur permet de faire entendre leur voix et les moyens d'être des observateurs critiques faisant respecter la transparence et l'obligation de rendre des comptes en politique. Cependant, de nombreuses organisations de la société civile sont considérées comme opposées au gouvernement, plutôt que complémentaires. Les attaques de la société civile contre les politiques publiques peuvent parfois compromettre des réalisations légitimes.

20. Un grand nombre d'organisations de la société civile sont exclusivement des prestataires de service et renoncent à leurs importantes activités de mobilisation, qui sont indispensables pour faire pression sur les autorités. En outre, elles doivent être différenciées en fonction de leur transparence et de leur crédibilité : toutes ne sont pas des organismes de surveillance indépendants, certaines pouvant être opportunistes et partisans. Elles peuvent aussi, comme les particuliers, subir les effets de lois qui limitent leurs activités et restreignent leurs droits. Les gouvernements mettent souvent en question la légitimité des mouvements de défense des droits de l'homme, compromettant ainsi leur rôle de surveillance et d'observateurs critiques.

Indépendance des médias

21. Il importe de travailler avec les médias afin de sensibiliser le public et d'encourager un débat actif sur les priorités à adopter. Des médias indépendants sont indispensables pour que les institutions ou organismes incompétents, inefficaces et corrompus rendent des comptes, en particulier en matière de politiques et de prestation de services. Le phénomène des changements climatiques est complexe, et des médias bien informés sont absolument indispensables pour avoir une efficacité maximale et réduire le chaos et la confusion.

III. Conclusion

22. Pour lutter contre les effets inévitables des changements climatiques, il faut obtenir des réponses politiques fortes et mettre à la disposition des collectivités locales et des gouvernements nationaux les ressources économiques, les technologies, les informations, les compétences et les infrastructures appropriées. Il est aussi indispensable de créer des conditions propices, appuyées par des politiques et des programmes adaptés aux niveaux local, national et international. De plus, les dirigeants africains doivent faire en sorte que la communauté internationale s'engage fermement lors des négociations afin de trouver des solutions politiques et économiques. Il faut absolument établir une position commune claire pour les négociations portant sur les questions principales. D'énormes responsabilités ont échu aux dirigeants africains; les solutions doivent venir du continent lui-même, tandis que les pays développés « devraient assurer le financement de mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées au moyen de sources nouvelles et supplémentaires de fonds rapidement accessibles, afin de garantir le respect des engagements existants en matière d'aide internationale » (Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU, et Nicholas Stern).

Principales recommandations et mesures à prendre

23. Si elle déborde le cadre des thèmes «normalement» associés aux changements climatiques, la bonne gouvernance est néanmoins un domaine qu'il faut impérativement améliorer, ce qui entraînera nombre d'importants avantages secondaires. Promouvoir la bonne gouvernance en Afrique signifie bâtir un continent composé d'États démocratiques et compétents, dotés d'institutions solides qui veillent à l'intérêt public et font intervenir toutes les parties prenantes, en portant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables. Il faut prendre de toute urgence des mesures coordonnées pour remédier au manque de capacités, notamment celles nécessaires à la gestion du phénomène des changements climatiques, de leurs incidences diverses et des possibilités uniques qu'ils offrent.

Compétences des dirigeants

24. La bonne gouvernance est une question de compétences des dirigeants, qui englobe notamment le fait d'assumer les responsabilités associées aux changements climatiques de manière efficace et transparente et de rendre des comptes, dans le cadre d'États compétents œuvrant de concert pour le bien commun. À cet égard, divers aspects sont à souligner :

- a) La Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques a besoin du soutien actif de tous les chefs d'État, appuyé par a) les meilleures données scientifiques disponibles, b) des discussions bien documentées sur les différents aspects et c) des efforts de sensibilisation active sur l'ensemble du continent;
- b) Le Groupe de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques mène des travaux en vue de recommander non seulement des moyens de lever les fonds nécessaires mais également des formes de gouvernance et des modalités de décaissement appropriées. Ces travaux nécessitent un soutien concerté des parties prenantes concernées;

- c) En ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les négociateurs africains doivent remporter un accord équitable et solide dans le cadre de la Conférence des Parties, afin de garantir au continent un avenir décent.

25. En dernière analyse, l'amélioration de la gouvernance en Afrique est un projet national qui s'inscrit dans une stratégie d'évaluation et de gestion des risques climatiques bénéficiant d'une coordination mondiale. L'Afrique doit renforcer et approfondir son intelligence des questions de gouvernance associées aux changements climatiques, afin d'améliorer ses politiques, pratiques et procédures dans ce domaine. Pour éviter l'aggravation des problèmes actuels, réduire les effets négatifs des changements climatiques et éviter d'autres crises connexes, il faut absolument mettre en place un processus politique participatif garantissant la liberté politique et les droits de l'homme, la libre activité des médias et de la société civile, l'institutionnalisation des langues vernaculaires des populations africaines et la promotion du développement du secteur privé.

26. Concrètement, pour parvenir à ces résultats, les mesures et aspects suivants sont nécessaires :

a) Sensibilisation accrue, recherches et connaissances à l'initiative d'Africains

Les pays du continent doivent être en mesure d'intervenir en matière de politiques, de plans et de pratiques aux niveaux local, national et international, ce qui les incitera à prendre des mesures positives pour comprendre les rapports de causalité entre les changements climatiques, la gouvernance, le développement durable, la paix et la sécurité. Cela contribuera également à renforcer la sensibilisation et à concevoir des outils et des procédures visant à faciliter les réactions des acteurs étatiques, non étatiques et intergouvernementaux. Des efforts doivent également être consentis en vue d'accroître les investissements dans la recherche et l'éducation, afin de trouver des solutions innovantes et africaines pour encourager la modification des comportements et s'adapter aux changements climatiques.

b) Les pays africains doivent élaborer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques

Bien que cette tâche soit difficile, elle est nécessaire si l'on veut éviter que le programme de développement ne soit compromis, voire saboté. Il est indispensable de mieux comprendre les désastres potentiels que les changements climatiques peuvent entraîner et de lancer des débats sur la meilleure façon d'en prévenir les pires effets. Les changements climatiques ne peuvent plus être simplement considérés comme un problème environnemental ou un défi énergétique. Les pays africains doivent concevoir et mettre au point des approches claires et cohérentes pour faire face, ensemble, aux difficultés résultant des changements climatiques. En effet, le problème n'est pas localisé; il transcende les frontières et pourrait provoquer des conflits et compromettre la sécurité aux niveaux national et régional.

c) Renforcement de l'état de droit et des cadres réglementaires

Cela permettra de jeter les fondements des meilleures normes judiciaires et des mécanismes d'application rigoureux qui font défaut dans la plupart des systèmes de justice africains. Pour instituer des mécanismes d'application efficaces et assurer le respect de la législation, faire face à des difficultés socioéconomiques et environnementales complexes et lutter contre la corruption endémique du système judiciaire, il faut en effet disposer de lois et de règlements clairs et précis. Un système judiciaire et juridique indépendant, efficace et accessible, appliquant les lois à tous de manière impartiale, contribuera largement à protéger les citoyens et l'environnement. Il est indispensable de réformer les politiques institutionnelles pour promulguer de nouvelles lois et améliorer l'application de celles qui

sont déjà en vigueur afin d'asseoir la légalité et la durabilité des politiques relatives aux changements climatiques et aux questions connexes.

d) Renforcement des capacités des acteurs non étatiques

Les gouvernements africains, qui doivent souvent faire face à de multiples problèmes pour obtenir un soutien aux niveaux national et local, peuvent tirer parti : i) d'ONG et d'organisations communautaires bien organisées qui mettent l'accent sur les sujets d'inquiétude, sensibilisent le public et appuient les activités de mobilisation des parties prenantes concernées; ii) des médias, qui constituent également un excellent intermédiaire pour mettre en lumière les menaces que font peser les changements climatiques, et, partant, recenser les possibilités qu'ils ouvrent et élaborer des politiques pour y réagir. Il y a beaucoup à gagner des expériences d'adaptation menées dans d'autres communautés locales, ainsi que des enseignements à tirer aux niveaux continental et mondial; et iii) du secteur privé, en particulier les entreprises commerciales, qui jouent un rôle primordial en veillant à regrouper les différentes initiatives de gouvernance afin qu'elles constituent un ensemble global d'efforts menés par le secteur privé en faveur du développement durable. Ce volet repose toutefois sur les incitations proposées aux entreprises du secteur privé et, en amont, sur le rôle que jouent celles-ci dans leur mise au point.

e) Réforme des institutions de gouvernance

Les réformes devraient renforcer le secteur public, notamment les administrations locales, afin d'améliorer la prestation de services, d'instaurer des contrôles et contre-pouvoirs appropriés et d'intégrer les questions de changement climatique dans les politiques et pratiques en faveur du développement.

f) Transformation du partenariat international

Cela nécessite une aide financière accrue, un soutien technique et un accès aux nouvelles technologies vertes que les pays du continent doivent adopter. À des problèmes communs comme les changements climatiques, il convient d'apporter des solutions communes. Le NEPAD, par exemple, est un pacte entre les dirigeants africains et leurs peuples, d'une part, et entre l'Afrique et les partenaires de développement internationaux d'autre part. Alors que la mondialisation se poursuit et rend inévitable l'interdépendance climatique, le principe de la responsabilité mutuelle est un élément essentiel pour restructurer les relations internationales. C'est précisément le type de principe que le NEPAD et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ont vocation à faire respecter.

g) Constitution de partenariats solides et efficaces en Afrique

Cela va dans le même sens que l'aspiration commune à élaborer un programme de bonne gouvernance contrôlé par les acteurs continentaux, et cela a des incidences sur le renforcement des partenariats institutionnels régionaux existants. Les institutions régionales et autres agences spécialisées devraient être consolidées, afin de pouvoir traiter les questions associées à la gouvernance et aux changements climatiques et travailler avec des instituts de recherche et de politique pour concevoir des politiques et des programmes d'atténuation des effets des changements climatiques aux niveaux national, régional et international.

h) Suivi et contrôle

La bonne gouvernance et sa mise en oeuvre en matière de changements climatiques sont absolument primordiaux. La gestion des changements climatiques constitue un projet mon-

dial, dont l'échec n'est même pas envisageable. Il est hors de question de tolérer des États scélérats. Le fait de ne pas atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre pourrait avoir des conséquences dramatiques pour la population et la civilisation humaines. Dès lors, toutes les organisations, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et la CEA, ainsi que les gouvernements nationaux et les institutions régionales, devraient s'employer à promouvoir activement la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la bonne gouvernance et du respect de ses principes.

i) Renforcement du secrétariat commun de la CUA, la BAD et la CEA

Ce secrétariat doit être renforcé. Les changements climatiques sont un problème mondial et l'Afrique doit parler clairement lors des négociations internationales et mettre en œuvre des politiques et des mesures concertées. La nécessité de traiter les problèmes associés aux changements climatiques a renforcé le rôle d'autres organismes régionaux tels que l'Union européenne (UE). De même, l'Union africaine incarne l'ambition qu'ont les États africains de former un bloc soudé et actif sur la scène internationale. Si le fait de s'unir pour lutter contre les changements climatiques aide l'Afrique à atteindre l'objectif d'intégration régionale auquel elle aspire de longue date, cette initiative est la bienvenue. Toutefois, l'Union africaine manque de capacités, particulièrement dans le domaine financier, et un soutien extérieur est indispensable à cette fin.

